AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1816
FR0011950641-FS0601

20 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PIXIUM VISION

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2021, la société par actions simplifiée Sofinnova Partners (7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris), agissant pour le compte du fonds Sofinnova Capital VII FPCI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juillet 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION[1] et détenir, pour le compte dudit fonds, 5 537 048 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 9,68% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société PIXIUM VISION[3].

[1] Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth le 18 février 2020.
[2] Sur la base d'un capital composé de 57 228 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société PIXIUM VISION du 13 juillet 2021.